

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. ANNEE.

"Le trone chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, VENDREDI MATIN, 30 NOVEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

RAPPORT

du Comité Spécial de

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de

L'ÉMIGRATION

QUI A LIEU TOUS LES ANS

du

BAS-CANADA VERS LES ÉTATS-UNIS,

(Assemblée législative.)

Chambre du Comité, 29 Mai 1849.

Le Comité Spécial nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans dans le Bas-Canada vers les États-Unis, de quelle classe de personnes, et s'il est possible, de quel nombre elle a été composée depuis les cinq dernières années, du sort des individus et des familles qui ont ainsi émigré jusqu'à présent, et des moyens les plus propres à prévenir cette émigration à l'avenir, a l'honneur de présenter son rapport comme suit :

Le Comité, dans l'étude des questions importantes que votre honorable chambre l'avait chargé d'examiner, a été troublé et retardé par les tristes événements du vingt-cinq avril dernier ; et la masse des témoignages intéressants recueillis par votre comité a eu le même sort que tous les autres documents publics contenus dans l'enceinte de l'hôtel du parlement.

Le Comité s'est cependant procuré, grâce à la bonne volonté de quelques-unes des personnes à qui il s'était adressé, de nouvelles copies de leur réponses aux questions soumises par votre comité ; et quoiqu'il regrette de ne pouvoir soumettre à votre honorable chambre et au pays tous les renseignements et toutes les suggestions qui lui avaient été ainsi originairement transmises, il a cependant la satisfaction de présenter à votre honorable chambre, annexé à ce rapport, un appendice encore assez volumineux, et qui mérite l'attention la plus sérieuse du gouvernement et de la législature.

C'est une pénible mission pour votre comité, que celle d'informer votre honorable chambre que l'émigration des sujets de sa majesté dans cette province hors des domaines de sa majesté est beaucoup plus considérable qu'on ne le croyait généralement, et menace de devenir une véritable calamité pour le Bas-Canada.

Sans doute que lorsqu'un pays est suffisamment peuplé, lorsque toute l'étendue de son territoire est défrichée, lorsque les ressources de l'agriculture, de l'industrie, des manufactures et du commerce ont toutes été épuisées pour nourrir une population surabondante, qui n'a plus de condition d'existence que la mendicité, sans doute qu'alors l'émigration qui transforme de familles à charge à la vieille société en familles fondatrices d'une société nouvelle, est un bienfait pour le pays qui se trouve ainsi affligé, et pour l'humanité en général.

Mais dans un pays nouveau qui n'a de défriché qu'une partie de son territoire où la population n'est nulle part assez dense pour y présenter le triste spectacle du paupérisme ; dans un pays qui, au lieu d'avoir un excédant de population à repousser appelle au contraire à son secours les bras et les capitaux de l'émigration étrangère le double fait que l'émigration ne s'y fixe qu'en portions peu considérables, et que les natifs eux-mêmes se dirigent en grand nombre vers des pays étrangers, doit éveiller l'attention du législateur et le forcer à se demander si tout est bien dans l'ordre

de choses qu'il a pour mission de diriger et de modifier : si c'est la nature elle-même qui n'offre pas à l'homme de son pays des avantages suffisants pour l'y retenir, ou si ce n'est pas plutôt la société qui a négligé d'exploiter le champ que la nature lui offrait.

Tout en attribuant au climat, aux rayages de la mouche à blé, au mouvement naturel des populations du nord vers le sud, et de l'est vers l'ouest, et à des causes plus ou moins accidentelles et incontrôlables, leur part probable d'influence, votre comité a trouvé des sujets de réflexions très graves pour la législature et le gouvernement exécutif dans d'autres causes de cette émigration qui tombent plus particulièrement dans la sphère d'action de l'un ou de l'autre de ces pouvoirs.

Il serait, sans contredit, absurde de vouloir empêcher ou même détourner ceux des habitants du pays qui peuvent trouver ailleurs des terres d'un accès plus facile, d'une meilleure culture et à meilleur marché, de chercher hors de leur patrie ce que leur patrie leur refuserait. Toute prédication de ce genre tomberait devant les faits et l'instinct du bien-être individuel, si elle n'était accompagnée de mesures pratiques propres à égaliser et à récompenser en faveur du pays les avantages que peuvent offrir d'autres contrées. Mais votre comité croit sincèrement qu'outre la restriction encore très forte qu'offre l'attachement des habitants du pays à ses institutions, à sa société, à ses mœurs, à la patrie enfin, il serait possible au législateur d'adopter des moyens efficaces de colonisation qui seraient également et dans l'intérêt des colons, et dans celui du gouvernement, qui, dans tous les cas, est tenu de fournir à toutes les parties de cette province les meilleures chances possibles dans la rivalité qui anime les diverses contrées de l'Amérique, à croître en population, en richesses et en progrès matériels.

L'expression si forte, si unanime de l'opinion publique en faveur de la colonisation des townships du Bas-Canada, et le succès qui a déjà couronné quelques-unes des entreprises faites sous la direction des associations formées à la voix de quelques prêtres et de quelques citoyens zélés, confirment votre comité dans l'opinion que le mal, quoique très-avancé, n'est pas irréparable, si l'on se hâte d'y porter remède.

Le premier point sur lequel votre comité a dû porter son attention, a été naturellement de constater l'étendue, la marche et les progrès de l'émigration. Voici les données les plus certaines que votre comité a pu recueillir des divers témoignages qui ont été soumis à son examen.

L'émigration a commencé principalement à la suite des insurrections de 1837 et 1838, et s'est bornée alors strictement au district de Montréal et à ces parties du district qui avaient le plus souffert des déprédations exercées à cette époque.

Les travaux de colonisation et de chemin de fer entrepris vers cette époque au États-Unis ont attiré et retenu un grand nombre d'ouvriers que le manque d'ouvrage et la terreur des temps avaient chassés. Quelques cultivateurs qui, s'étant expatriés pour cause politique, avaient gagné les états du Michigan, de l'Ohio, de l'Illinois, dont la culture se poursuivait alors et s'est poursuivie depuis avec tant d'activité et de succès ; frappés de la fertilité de ces terres, firent à leurs amis et à leurs parents qu'ils avaient laissés au Canada, des tableaux exagérés de la prospérité qui les attendait dans ces contrées et n'épargnèrent rien pour les y attirer. Ce fut dans les comtés

de Rouville et de Huntingdon, que l'on remarqua, en 1841, et les années suivantes, les premières émigrations un peu considérables, et comme bon nombre des familles de ces comtés étaient originaires des comtés au-dessous de Québec, et y entretenaient des relations de parenté, c'est de là aussi que l'on a pu tracer plus tard la cause ou peut-être l'occasion des premières émigrations qu'on y a remarquées.

Cette émigration de la population agricole a toujours été en augmentant, ainsi que celle de la population ouvrière de la ville de Montréal, et bientôt de la ville de Québec, où le manque d'ouvrage, par suite de la dépression du commerce de bois, s'est vivement fait sentir ces années dernières ; tandis que les désastreux incendies de 1845 ont forcé sur le champ un certain nombre de familles à émigrer.

L'émigration, dans le district des Trois-Rivières, a suivi une autre marche ; elle a plutôt puisé sa source dans celle qui se fait des townships de l'est par la frontière du Bas-Canada. Ces émigrés se rendent généralement dans les townships d'abord, et de là aux États-Unis.

Un fait qui mérite d'être noté, c'est que grand nombre d'individus des comtés d'Yamaska et de Nicolet sont engagés tous les ans pour aller travailler dans les briqueteries et autres manufactures américaines, ils partent et reviennent tous les ans. A peu près un quart chaque année reste en arrière.

Il se fait aussi des townships une émigration considérable vers les États-Unis ; mais elle est beaucoup plus que compensée par l'émigration qui s'y fait constamment des cultivateurs des États-Unis, de ceux des anciens établissements du Bas-Canada et des émigrés européens.

Beaucoup de cultivateurs canadiens cependant, découragés par le manque de chemins, par les vexations des grands propriétaires, et quelque fois par leur propre faute et leur peu de persévérance, laissent les terres qu'ils avaient commencées à ouvrir et vont s'engager comme garçons de ferme chez les cultivateurs américains. D'un autre côté, bon nombre de natifs des États-Unis, d'Irlandais ou d'Écossais, qui ont réussi dans la culture de leur terre, la vendent, (souvent après en avoir épuisé le sol,) soit à un nouveau colon canadien, soit à un autre émigré des îles britanniques ou des États-Unis, et avec le produit de la vente, ils vont acheter une nouvelle terre dans l'ouest. Les canadiens-français au contraire, lorsqu'ils réussissent dans leur établissement, conservent leur terre et y demeurent.

Une émigration très forte a eu lieu l'année dernière de la ville de Montréal et des comtés près de l'Ottawa. Elle menace de se continuer et même d'augmenter cette année. Elle se compose presque exclusivement d'ouvriers et de journaliers, et des travailleurs connus sous le nom de *raftsmen* ou gens de cages.

A venir jusqu'à ces dernières années, l'émigration dans le district de Québec s'était bornée à la ville et à la partie du comté de Dorchester qui avoisine la frontière. Ces émigrés se rendaient aux États-Unis par la voie de St. Jean, et d'Albany, ou par le chemin de Kennebec. Ce n'est pour bien dire que depuis deux ans que des cultivateurs des comtés de Bellechasse, de l'Islet, et même de Kamouraska, vendent leurs terres pour en acheter de nouvelles dans les états de l'Ouest. Ils se rendent presque tous à Chicago par les canaux et les lacs.

Les premiers habitants qui ont laissé ces comtés pour les États-Unis avaient, dit-on,

des relations de famille avec ceux des colons du district de Montréal qui s'étaient établis dans les environs de Chicago à la suite des troubles. C'est au retour des voyages qu'on fait quelques-uns d'entr'eux qu'ils se sont décidés, eux et quelques autres à partir, et comme on le verra par l'appendice, ce genre d'émigration qui fait sortir du pays des capitaux considérables et une classe aisée et respectable de cultivateurs, menace de prendre un développement fâcheux, un grand nombre de pères de famille ayant déjà vendus leurs propriétés cet hiver, et se proposant de partir dans le cours de l'été.

Il serait bien difficile à votre comité de donner, même d'une manière approximative, le nombre de personnes qui ont émigré aux États-Unis, en le montant des capitaux qui sont ainsi sortis de la province. Comme l'attention publique ne s'est portée que depuis peu sur ce sujet, votre comité a cru devoir se borner à demander aux personnes à qui ils s'est adressé pour obtenir des renseignements, les statistiques des cinq dernières années, seulement. Les réponses ont été généralement vagues et peu satisfaisantes.

Les réponses du clergé du diocèse de Montréal, tel qu'analysées et transmises à votre comité par le secrétaire de S. G. l'évêque de Montréal, portent que mille familles ont émigré du diocèse de Montréal depuis cinq ans, que les deux tiers environ appartiennent à la classe ouvrière, et un tiers environ à la classe agricole, et que les neuf dixièmes appartiennent à l'origine française.

En allouant six individus par famille, cela fait une émigration de 6,000 individus ; mais le fait que l'on ne parle que des familles, indique que l'on n'y comprend point l'émigration qui vont travailler aux États-Unis. Le nombre en est très grand dans le diocèse de Montréal et doit être plus grand que la moitié du chiffre donné. En supposant 4,000 pour le même espace de temps, nous trouvons pour le diocèse de Montréal une émigration de 10,000 individus dans cinq ans ; donnant une moyenne de deux mille par année, dont 900 d'origine française, et 100 d'origine britannique.

L'analyse des réponses du clergé du diocèse de Québec, transmise par le secrétaire de l'association pour la colonisation des townships établie à Québec, donne le nombre d'émigrés dans quelques paroisses, en détail ; mais ne présente point de chiffre approximatif pour la totalité de l'émigration dans ce diocèse, qui comprend les districts de Québec, des Trois-Rivières, de Gaspé, et une partie du district de St. François. Les paroisses nommées sont au nombre de 13, et le chiffre total de leur émigration est de 948. A cela, il faudrait au moins ajouter 205 personnes qui, d'après le témoignage de J. N. Bossé, écuyer, avocat, auraient émigré de la seule paroisse du Cap St. Ignace, dans le comté de l'Islet, l'année dernière, et qui ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus mentionné. L'omission de plusieurs autres paroisses qui, au su de votre comité, ont aussi fourni leur contingent à l'émigration rurale dans le diocèse de Québec à 2,500 individus, ce qui ferait un quart de l'émigration du diocèse de Montréal. L'émigration des ouvriers de Québec, dans le même espace de temps, (de ceux c'est-à-dire qui sont fixés permanentement à l'étranger, car beaucoup reviennent après une absence plus ou moins prolongée), doit être estimée au moins à 1,500. Ce qui donnerait pour le diocèse de Québec, pour les cinq dernières années, 4,000 individus ; ce chiffre, ajouté à celui du diocèse de

Montréal, donnerait un total de 14,000.

Mais votre comité croit ce résultat bien au-dessous de la vérité. La rumeur publique attribue à la seule ville de Montréal, pour l'année dernière seulement, une émigration de 8,000 à 10,000 âmes. Quoiqu'évidemment très exagérée, cette seule supposition suffit à démontrer combien les chiffres ci-dessus sont loin d'être corrects.

Le révérend M. Chiniquy, dans ses réponses, (voir l'appendice,) estime le total de l'émigration du Bas-Canada aux États-Unis, pendant les cinq dernières années, à 70,000. Sans adopter cette supposition qui donne un nombre cinq fois plus grand que le chiffre que l'on peut tirer des réponses du clergé, votre comité est frappé de la force que doit avoir un pareil témoignage dans la bouche d'un prêtre qui dans le cours de ses belles et fructueuses missions, a eu tant d'occasions d'observer et d'apprécier le mouvement des populations. Peut-être le déplacement de la population à l'intérieur seulement, que l'émigration qui se fait des anciens établissements vers les nouvelles colonies des townships de l'Est, de l'Ottawa, du Saguenay et du Rimouski ; que les voyages que font un grand nombre d'ouvriers, de journaliers, et même de cultivateurs qui ne s'absentent que temporairement, ou qui tromper M. Chiniquy, et pourraient rendre compte de la grande différence qui existe sur ce point entre son témoignage et ceux des autres membres du clergé. Tout considéré, votre comité croit rester au dessous de la vérité en portant à 20,000 individus le total de l'émigration pendant les cinq dernières années : ce qui donne une moyenne de 4,000 par année. La-dessus, 2,000 par année appartiendraient au district de Montréal, 1,000 aux districts des Trois-Rivières et de Saint-François, et 1 000 aux districts de Québec et de Gaspé. Un tiers de cette émigration appartient à la classe ouvrière, et les deux autres tiers à la classe agricole.

Ce chiffre de 20,000 individus est déjà très alarmant, puisqu'il forme, en supposant la population du Bas-Canada de 800,000 âmes, un quarantième de la population. Les progrès rapides qu'a fait cette disposition à émigrer, et les préparatifs pour une émigration beaucoup plus considérable que l'on a signalés à votre comité, l'engagent à exprimer la crainte que le nombre des émigrés n'augmentent au moins de moitié dans les cinq prochaines années, ce qui formerait, pour une période de dix ans, 50,000 âmes, c'est-à-dire un seizième de la population.

Comme il a été observé ces pertes ne sont point réparées par l'émigration des îles britanniques, qui ne s'arrête que dans une proportion, pour bien dire, insignifiante, et même les anciens colons d'origine britannique laissent aussi eux le Bas-Canada, quoiqu'en proportion un peu moindre.

Les remèdes à appliquer à ce mal seraient donc également dans l'intérêt des deux races d'hommes qui peuplent cette province.

Pour rechercher les causes de l'émigration, il faut la diviser en diverses catégories, et distinguer les causes particulières aux diverses localités et aux diverses classes d'émigrés, et les séparer des causes générales. On trouvera en même temps le sort de chaque classes d'émigrés à l'étranger. Il sera facile de reconnaître quelles sont les causes qui sont en dehors du contrôle du gouvernement, et quelles sont celles que l'action législative ou exécutive peut faire disparaître, ou du moins diminuer notablement.

LA PREMIÈRE CLASSE d'émigrés se compose des ouvriers des villes de Québec

et de Montréal. Cette classe est très nombreuse, et forme, d'après les réponses du clergé pour le district de Montréal, les deux tiers, et à Québec plus de la moitié de l'émigration. Cause d'émigration.—L'état précaire du commerce et de l'industrie dans ces deux villes depuis quelques années,—le manque de manufactures pour employer les ouvriers ci-devant occupés dans les chantiers,—l'élévation des gages aux Etats-Unis et leur diminution ici,—le manque des travaux publics que réclament impérieusement les besoins du Bas-Canada, et qui donneraient de l'emploi. Sort à l'étranger.—Ils se procurent de l'ouvrage dans les travaux publics; les canaux, et les chemins de fer aux Etats-Unis, dans les chantiers du Maine et dans les manufactures de l'état de Vermont. Leurs salaires sont assez élevés, mais les dépenses sont assez considérables pour qu'ils mettent rarement de l'argent de côté. Beaucoup reviennent, un très petit nombre avec de l'argent.—Quelques-uns, d'après les témoignages recueillis par votre comité, réussissent, s'établissent assez honnêtement, soit comme ouvriers dans les villes, soit en achetant des terres dans l'Ouest avec le produit de leurs épargnes. Malheureusement le plus grand nombre tombe dans une condition sociale inférieure à celle qu'ils occupaient au Canada, et périt souvent dans le vice et la misère. Presque toutes les familles canadiennes que l'on rencontre dans les Etats du Maine, de Vermont et de New-York, sont très pauvres.

(A continuer)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 30 NOVEMBRE, 1849.

Revue Européenne.

La maille du 10 est arrivée mardi. Les nouvelles ont peu d'intérêt. En Angleterre la presse continuait à s'occuper de l'annexion, et on y paraît convaincu que les Canadiens Français et les Haut-Canadiens seront opposés à une rupture avec l'Angleterre.—Un de ces journaux, dit que le nouveau ministre d'Angleterre aux Etats-Unis (Sir Henry Bulwer) avait instruction de connaître quel encouragement les Etats-Unis donnaient aux habitants du Canada au cas d'une rupture avec l'Angleterre, et aussi de résister à toute tentative d'intervention du Gouvernement des Etats-Unis dans les affaires du Nicaragua.

Sir James Ross et Sir John Richardson envoyés à la recherche de Sir John Franklin, étaient arrivés à Londres, de retour des régions arctiques. Leur voyage a été infructueux, quoiqu'ils conservent l'espoir de retrouver l'interlope Sir John Franklin. Ils n'ont en aucune nouvelles de Sir John ou de ses vaisseaux.

Nous apprenons de l'Italie que Sa Sainteté se propose de rentrer à Rome, ce qui se ferait d'accord avec le Gouvernement Français qui aurait mis, à cette fin, un bâtiment à la disposition de Sa Sainteté.

Le différend entre la Russie et La Porte paraît être arrangé en ce sens que la Turquie s'oblige à interner et à surveiller ceux des réfugiés Hongrois qui ne voudraient pas retourner dans leur patrie. Ce qui reste à régler est la question de savoir qui des deux gouvernements paiera les frais de surveillance.

Des lettres de Malte annoncent que le célèbre chef Hongrois Louis Kossuth, était à bord du Sultan, en route pour l'Angleterre où il se retire. Il était attendu vers le 6. On se préparait à le recevoir comme un grand personnage digne de la plus belle réception.

En France, le nouveau ministère, ne rencontrait pas l'appui de la majorité de l'Assemblée. Les grands partis sont indécis, ils paraissent ne vouloir plus suivre leurs chefs. De grands évènements semblent se préparer, et se terminer par quelque nouveau Coup d'Etat.

FRANCE.

—Nous apprenons d'une source certaine que le Pape a manifesté à M. de Rayneval la plus grande satisfaction du vote de l'Assemblée sur les affaires d'Italie.

—Nous avons annoncé que le Souverain Pontife avait manifesté ces jours derniers la pensée d'un prochain retour dans ses Etats. Cette nouvelle se trouve aujourd'hui confirmée par une correspondance de Naples, en date du 30 octobre. Voici ce qu'on y lit :

"Les nouvelles de Paris, arrivées hier par la voie de Toulon, ont apporté ici le

résultat de la discussion des affaires de Rome, et ne sont pas sans avoir causé une vive impression. A Portici, la satisfaction a été grande. Il n'en faut d'autres preuves que les bruits favorables qui ont été répandus immédiatement et que des renseignements plus précis viennent confirmer ce matin.

"On est décidé à activer la promulgation des lois organiques annoncées dans le motu proprio, et à étendre les limites trop restreintes de l'amnistie. Le Saint-Père est parti ce matin pour Bénévent, où il passera quelques jours. Il y est, en allant ainsi chez lui, comme il le dit lui-même, témoin de son désir de rentrer bientôt à Rome. Il considère le dernier vote de l'Assemblée législative comme rendant son retour possible au Vatican et comme lui imposant même le devoir de ne pas rester plus longtemps éloigné à s'occuper sérieusement de son départ définitif pour Rome aussitôt après son retour de Bénévent."

ITALIE.

—Le 29 a été publié à Rome l'ordre du jour qui dit le commandement des troupes romaines au général français.

—Une députation composée de cinq membres de la municipalité de Rome, de trois membres de la chambre de commerce et de quelques ecclésiastiques, est partie le 24 pour Portici, avec la mission d'aller supplier le Souverain-Pontife de rentrer dans ses Etats.

On écrit de Vienne, 28 octobre :

"Hier, il a été décidé, dans le conseil des ministres, que la peine de mort ne serait plus appliquée en Hongrie aux auteurs des délits purement politiques. Un courrier a porté cette nouvelle en toute hâte à Pesth.

Nous commençons aujourd'hui, la publication du "rapport du Comité Spécial de l'Assemblée Législative, nommé pour s'enquérir des causes, et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans du Bas-Canada vers les Etats-Unis." Dissimuler, répandre et faire circuler ce rapport dans tout le pays, de manière à ce qu'il soit connu, lu et médité par les classes de notre population qui en font le sujet, est un acte de bienfaisance patriotique que nous remplissons, et que la presse Française de ce pays se fera gloire aussi de faire dans l'intérêt du peuple. Nous disons dans l'intérêt du peuple, puisqu'il est évident que ce rapport instruit ceux de nos compatriotes qui laissent le pays, pour la terre étrangère, leur faisant connaître le sort misérable qui les y attend, les travaux durs et pénibles qu'ils auront à exécuter afin de procurer la subsistance seule, travaux qui épuisent leurs forces et ruinent leurs santé; qu'il indique les déceptions inévitables, et l'état mercenaire qui attendent ces émigrés. A ce triste tableau de misère, déployé à leurs yeux, et soumis à leur réflexion, n'est-il pas raisonnable de croire que cette émigration cessera, momentanément du moins, puisque ce rapport fait apercevoir en même temps, une voie nouvelle, une espérance prochaine, dans la colonisation des terres publiques, à la main des émigrés Canadiens, et un moyen d'existence plus assuré, meilleur que celui que leur imagination se plaît à faire de celui qu'il espèrent trouver en s'exilant aux Etats-Unis ? Afin de porter la conviction la plus profonde chez les plus déterminés et détruire ce fatal entraînement à l'émigration, nous publierons aussi, les parties les plus saillantes des témoignages des intéressés donné devant ce comité spécial, par des personnes qui ont fréquentées les Etats où se trouvent nos malheureux compatriotes, et qui décrivent leur position sociale si déplorable, leur misère et leur dégradation. Après avoir examiné ce tableau qui n'est assurément pas chargé, quel est celui, qui étant déterminé à laisser la patrie, voudrait se risquer à le faire, avec encore la perspective, l'espérance et l'assurance, presque positive d'obtenir des terres propres à la culture, et à assurer le bien-être de la famille. Le but que nous nous proposons est évident, et nous osons espérer qu'après la lecture de ce rapport, et des témoignages, tout Canadien influent se hâtera et se fera un devoir de les faire connaître, de les circuler même, afin que la vérité se faisant jour sur les idées fausses de prospérité à obtenir aux Etats-Unis, le peuple, le bon et brave peuple Canadien, repousse toute idée de départ, et apprenne que pour lui, le bonheur et la prospérité se trouvent en Canada, dans son courage, son énergie, sa patience, et dans l'espérance d'une amélioration prochaine dans les moyens d'acquiescer et posséder les terres publiques.

Propagation de la foi.

Les recettes de l'Association pour la propagation de la Foi de l'an 1848 ont été fort inférieures à celles de l'année précédente, et les circonstances n'expliquent que trop cette diminution : on se félicite toutefois et on bénit le ciel de ce qu'elle n'a pas été plus considérable. Voici le total des aumônes reçues, avec les noms des différentes contrées qui prennent part à cette bonne œuvre : France, 1,773,485 fr. 60 c. Etats sardes, 205,724 fr. 93 c. Belgique, 165,679 fr. 71 c. Prusse, 134,063 fr. 58 c. Iles-Britanniques, 113,043 fr. 75. Pays-Bas, 85,539 fr. 64 c. Amérique du Nord, 49,798 fr. 58. Toscane, 47,848 fr. 29. Allemagne, 46,831 fr. 01 c. Suisse, 36,588 fr. 47 c. Deux-Siciles,

33,162 fr. 50. Portugal, 28,354 fr. 87. Royaume lombard-vénitien, 18,428 fr. 21. Modène, 15,618 fr. 18. Amérique du Sud, 14,908 fr. 75. Malte, 12,326 fr. 47. Parme, 9,749 fr. 30. Espagne, 7,467 fr. 97. Levant, 4,436 fr. 23. Empire birman, 657 fr. 35. Grèce, 325 fr. 55. Diverses contrées du nord de l'Europe, 672 fr. 75. —Le total des recettes pour 1848 est de 2,545,691 fr. 59 c. Voici, parmi toutes les contrées, les dix diocèses qui ont produit les plus fortes sommes : Lyon, 142,072 fr. 75. Cologne, 75,831 fr. 83. Cambrai, 72,324 fr. 53. Nantes, 67,230 fr. 50. Paris, 65,958 fr. 55. Rennes, 58,803 fr. 60. Turin, 56,766 fr. 77. Le Mans, 56,57 fr. 20. Toulouse, 47,485 fr. 20. Strasbourg, 41,693 fr. 30.

NOBLE TRAIT DE COURAGE.—Mardi dernier, une jeune femme de Près-de-ville était allée avec une autre femme puiser de l'eau sur le bord d'un quai, au moyen d'un sceau, attaché au bout d'une corde : elle perdit l'équilibre en retirant le sceau, et tomba du haut du quai dans l'eau, qui en cet endroit a plusieurs brasses de profondeur. Elle reparait bientôt à la surface de l'eau, mais ne voyant pas ou ne pouvant saisir un corde qui lui a lancée sa compagne, elle disparaît et va infailliblement périr. Sa compagne au désespoir, ne pouvant lui porter secours, court à sa maison située à quelque distance et informe son mari de l'accident qui vient d'arriver. Ce brave homme part en un clin d'œil, court au quai, se précipite au fond de l'eau, revient deux fois à la surface sans avoir pu trouver celle qu'il cherche, replonge encore, et, plus heureux cette fois parvient à saisir la jeune femme, la ramène sur l'eau et ensuite sur le quai, donnant à peine signe de vie. Cependant il est épuisé de fatigue et sur le point de s'évanouir. Mais la pauvre femme qui est demeurée près de dix minutes sous l'eau, a besoin de prompts secours. Son sauveur ne se donne pas le temps d'aller déposer ses habits trempés d'eau glacée pour en prendre d'autres ; il s'empresse avec l'aide d'autres personnes accourues sur le lieu de donner ses soins à la jeune femme et réussit à la rappeler à la vie.

Nous nous empressons à signaler ce trait de courage et de générosité à l'admiration de nos concitoyens. Notre héros est un digne enfant de la verte Erin, M. John McKay, employé dans le commerce de bois, à Près-de-ville. Le nom de celle qu'il a ainsi arrachée à la mort est Mary Kilbay, mariée récemment au sieur John Purlong, du même endroit.—Journal.

Nous publions, à la réquisition de M. le Dr. Rousseau, la correspondance et le certificat ci-dessous, en laissant à son auteur toute la responsabilité. En nous rendant au désir de M. Rousseau, en cette circonstance, nous ferons remarquer que nous n'admettrons dans notre feuille, aucune correspondance, relativement à cette affaire, de quelque côté que ce soit. C'est là le meilleur remède à apporter aux discussions, qui ne sont propres qu'à dévisser et à désunir la bonne harmonie qui devrait toujours exister entre les Canadiens français.

(Pour l'Ami de la Religion et de la Patrie.)

Mr. le Rédacteur. Vous m'obligerez en donnant publicité aux documents suivants que le rédacteur du Journal de Québec a refusé de publier à la suite du certificat que vous avez vu. Considérant que ces documents sont encore une réponse, plus que suffisante au certificat du Journal : je n'en dirai pas d'avantage. Je me contenterai seulement de faire remarquer que ceux qui connaissent les signataires de ce certificat, sont étonnés en voyant la liaison plus ou moins grande de ces Messieurs avec le Journal. En effet, à part de M. F. Lafleur et de M. Fiset, tous deux admirateurs quand même, du Journal tous, les signataires ont un motif plus ou moins puissant, plus ou moins direct d'appuyer la fausse assertion de cette feuille. M. P. Légiaré et N. Cazeau, par exemple, que le rumeur donne comme auteurs des écrits signés "Lui" et "Un Auditeur," qui ont parus dans le Journal, devaient-ils déceintement signer un tel certificat ? Et M. Aug. Côté donc ! Il en reste encore un, mais n'en parlons pas... Avec considération, Mr. le Rédacteur. Votre etc. ED. ROUSSEAU.

P. S. Des personnes bien versées dans la littérature affirment que pour peu que Lui et Un Auditeur continuent à développer leurs admirables talents, ils feront pâlir (blanchir) le célèbre Alexandre Dumas. Je n'ai pas de peine à le croire car Lui qui a pris pour sujet, des "Blocs, et des maisons de bouchés" en est déjà rendu à sa 2e édition. Quelle fécondité !

(Pour le Journal de Québec.)

M. le Rédacteur, Vous voudrez bien, en justice, publier le certificat ci-joint à la suite de celui, que comme l'épée de Damoclès, vous tenez suspendu au-dessus de ma tête, depuis la publication de votre dernière feuille.

Vous direz en même tems à "Lui" et un "Auditeur" que ça ne me va pas du tout de m'occuper de gens qui montrent tant de bonnes dispositions à mon égard, surtout, quand ils se cachent dans la futaie pour m'attaquer. Leurs noms et de l'espace dans votre feuille, me suffiront pour lutter avec eux aussitôt qu'ils parleront sens commun.

Votre, &c., ED. ROUSSEAU,

29 Novembre, 1849.

Nous soussignés présents à l'Assemblée dite anti-annexioniste, tenue Dimanche le 11 présent; certifions : que le Dr. Rousseau fut appelé à prendre la parole par un grand nombre de citoyens pendant que M. Cauchon parlait, que le Dr. monta sur la galerie et ne parla que lorsque M. Cauchon eut fini son discours ; que le Dr. commença en disant que, quoique le temps ne lui eût pas permis de prendre des notes sur le discours que venait de faire M. Cauchon, néanmoins il lui serait facile de répondre à ce M. &c. &c. Nous certifions de plus, que le Dr. Rousseau n'a pas dit dans aucune partie de son discours, que "M. Caron et Chabot sont vendus" "ou à vendre," comme l'affirme le Journal de Québec, et que le Dr. n'a mentionné le nom de ces messieurs que pour leur faire un appel, à peu-près dans ces termes, au sujet du rappel de l'Union. "Que les Morin, les Caron, les Chabot, s'unissent de nouveau au peuple pour demander le "rappel de cet acte dont les effets sont si désastreux pour le Bas-Canada et ils verront le peuple comme un seul homme marcher sous leur bannière. &c. &c."

W. Venner, Jr. (march.) T. Fournier, avocat. Auguste Soulard, avocat. Antoine Bilodeau. Napoléon Goudreau. F. Lavoie. (marchand.) Art. Tapin. (maître-maçon) M. Gérard. (maître-sellier) André Mailloux. Alexis Mailloux. Hypolite Masse.

Québec, 29 Novembre 1849.

Un accident arrivé au moment où nous mettions sous presse, ce matin, nous prive de donner à nos lecteurs une foule de petites nouvelles préparées pour ce numéro, et nous force de reproduire une partie des annonces de la 4e page à la troisième.

LA DISCUSSION

sur les affaires de Rome.

A vendre à ce bureau :

6 NOS. DE L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, contiennent toute la Discussion de l'Assemblée Nationale, en France, sur

l'expédition française à Rome.

Les Discours qui composent cette discussion sont de MM. Pierre Leroux, De Toqueville, Mathieu, (de la Drôme) De la Rossière, Le Général Cavaignac, Victor Hugo, De Montalembert, Victor Hugo, et Odilon Barrot.

Prix des 6 numéros.—15-6d.

Québec, 30 nov. 1849.

Parapluie de Soie perdu.

UNE personne étant allée dans différents bureaux, à la Haute-Ville, croit y avoir laissé son Parapluie, prie en conséquence, les personnes qui l'aurait en leur possession, de vouloir bien en donner avis au bureau de ce journal. Québec, 30 nov. 1849.

H. S. DALKIN,

MARCHAND DE BOIS,

No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE. Québec, 6 juin 1849.

Pour être publié.

LE LIVRE DES FORMES

LÉGALES

pour la

TRANSACTION DES AFFAIRES

adapté pour l'usage

DES

MARCHANDS, COMMIS, OUVRIERS, FERMIERS,

ainsi qu'à toutes

les personnes dans la vie privée.

AUSSI.

Table de Profit et d'Escompte ; table d'intérêt à 6 et 7 par cent ; table d'échange en Angleterre sur différents taux, venant depuis neuf jusqu'au seize par cent de prime ; et le courant converti en sterling et les sommes d'argent convertis en piastres et cents.

Par W. H. RICHMOND,

Auteur de la "Tenure des Livres en partie double."

Prix : 6s-3d par copie, payable lors de la livraison de l'ouvrage.

Cet ouvrage est publié en anglais. On s'abonne aux bureaux de ce journal. Québec, 14 nov. 1849.

Bureau du prêt aux Incendies.

HOTEL DU PARLEMENT,

Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échû qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er Décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement, ou sous-signé, sinon et passé le 1r décembre prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

PAPIER à DESSIN.

ES Soussignés ont reçu de Paris et offrent à la vente un assortiment des meilleurs PAPIERS à DESSIN Français tels que :

Grand Monde Mécanique, Grand Aigle, Pelure blanche, Do do Dioptrique, Colombier, Jésus, Grand Raisin Dioptrique, Grand Aigle velin, Do do vergé, Grand Raisin velin.

Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualité.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

2 RUE LA FABRIQUE.

vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,

frès du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

Articles de Fantaisies.

ES Soussigné ont reçu par le Douglas de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrustée en argent, Dito en Papier mâché, Souvenirs en Nacre de perle incrustée sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albâtre, Eventails riches, Bracelets, Agrafes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné.

HUILE DE LAIN double bonifié. BRIQUES A FEU marquées "star" GENEVIEVRE de "De Kuyper" CHARBON de Smith, double criblé.

C. E. LEVEY et Cie.

Québec, 2 juillet 1849.

MARTIN RAY,

Au pied de l'escalier de la Basse-Ville,

est nommé

AGENT

des EAUX de PLANTAGÈNE.

C'est le seul dépôt dans Québec.

Québec 28 sept. 1849.

A LOUER.

PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

AUSSI.

Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal.

Québec, 19 sept. 1849.

AVIS.

LES personnes qui désireraient louer des bancs dans la chapelle des M. M. de la Congrégation, pourront s'adresser à A. DURAND.

Québec, 8 Oct. 1849. Trésorier.

Nouvel Etablissement.

Le Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR

Libraire et Papetier.

RUE BUADE, 9 RUE BUADE,

Haute-Ville, Haute-Ville,

QUÉBEC.

Il vient de recevoir par le CANADA, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'aigle, de Gillots et Perry, en cartes et en boîtes. Plumes de Cigno et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encre, Encriers, Pupitre portatif, Porte-feuille Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES DE COLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers. Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans de plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. Brousseau.

Québec, 28 mai, 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville.

Québec, 26 mai 1849.

COURS DE CHIMIE.

LA demande de plusieurs étudiants en médecine et autres personnes... le sousigné donnera chez lui un COURS DE CHIMIE étendu et accompagné d'un grand nombre d'expériences intéressantes.

N. AUBIN.

No. 11 rue Lamontagne. Québec, le 23 Novembre 1849.

BANQUE DE QUÉBEC.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de 2 p. 0/0 sur le fonds capital de cette banque, pour le semestre courant, est arrêté de ce jour et sera payable le ou après le CINQ décembre prochain.

Par ordre, NOAH FREER

Caissier.

Québec, 9 novembre 1849.

A Vendre ou à louer.

UN superbe emplacement, situé sur les Glacis, du côté sud de la Rue St. Jean, adjoignant aux terrasses du gouvernement. Les personnes qui désirent l'acheter ou le louer pour y bâtir devront s'adresser à ce bureau.

Québec, 19 sept. 1849.

G. TALBOT.

Avocat établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, à la Ville de Québec, 5e porte de la Cour. - 14 et 1849.

Le Soussigné, en conformité à un Acte passé dans la dernière Session de la Législature, a transporté le Bureau d'Enregistrement du Comté de l'Islet, en la Paroisse de l'Islet.

J. D. LEPIRE.

Registreur.

Islet, 11 Octobre 1849.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.

LES membres de l'Institut sont respectueusement informés que, pour la classification des livres de la Bibliothèque qui est commencée, l'on est obligé d'exiger la rentrée de tous les livres qui sont entre leurs mains depuis d'un mois. Ces livres sont en nombre considérable et il est de la plus grande importance qu'ils soient rapportés immédiatement.

EDMOND LANGEVIN, Proc. Bibliothécaire I. C. Q.

Salle de lecture, S. oct., 1859.

BUREAUX DE L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

EN VENTE. LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE DE QUÉBEC, POUR 1850, IMPRIME CI-DEVANT PAR M. NEILSON.

LE SOUSSIGNÉ informe MM. les Curés et les Marchands des campagnes des Diocèses de Québec et de Montréal, qu'il a seul le privilège d'imprimer le Calendrier Ecclésiastique de Québec, ci-devant imprimé par M. NEILSON.

Ce Calendrier imprimé sur caractères neufs, contiendra pour l'avantage de l. classe commerciale: UN TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, d'après le dernier bill de Judicature.

UNE TABLE D'INTÉRÊT, à 6 par cent, UNE TABLE D'ESCOMPTE, ainsi qu'un TABLEAU DES BANQUES, marquant les jours où elles escomptent.

On pourra se le procurer aussi chez MM. J. & O. Cremazie: J. T. Brousseau; T. Cary et M. Amiot, marchés de la Basse-Ville.

Prix à la douzaine, 2s.—Par 12 douzaines, (1 grosse.) 21s.-6d.—Par copie, 6 sous.

STANISLAS DRAPEAU, Québec, 23 novembre, 1849.

ATTENTION!! Le Soussigné ayant obtenu des Autorités Ecclésiastiques le droit exclusif de publier le Calendrier Ecclésiastique de Québec, avec la Rubrique de l'Eglise, et ayant déposé suivant la loi, copie de son Calendrier dans les bureaux du Registrateur Provincial, donne avis qu'il a obtenu un privilège pour l'impression de ce Calendrier, et que quiconque copiera ou imprimera un Calendrier ou Almanach, avec la Rubrique latine pour les célébrations religieuses de l'Eglise, sera poursuivi aux rigueurs de la loi, comme contrefacteur.

STANISLAS DRAPEAU. Québec, 23 Nov. 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desossés, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 29 Oct. 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre. T. A. PARANT, jr. Québec, 14 juin 1849.

AU CANADA! MAISON DE COMMISSION ATTACHÉE A L'ETABLISSEMENT.

Stanislas Drapeau, Propriétaire, AGENT GENERAL, COMMISSIONNAIRE & CONSIGNATAIRE POUR l'Angleterre, l'Ecosse, la France et les Etats-Unis d'Amérique.

PRENDRE la liberté d'informer MM. les Marchands et autres habitants du Canada, qu'il s'ouvre pour le Commerce de cette colonie par la libre navigation du St. Laurent, aux bâtiments de tous les pays étrangers, il vient de prendre des arrangements avec des Correspondants spéciaux, à l'étranger, qui lui permettront de se charger des Commandes des Commerçants, Marchands ou autres personnes de ce pays, pour l'achat de toutes Marchandises, Journaux, Modes, Objets d'Art et de Luxe, Meubles, Instruments de Musique, Vins et autres Objets, &c., qu'ils voudront retirer des Marchés d'ANGLETERRE, de la FRANCE ou des autres pays de l'EUROPE.

Le Soussigné ose espérer que le choix qu'il a fait de ses Correspondants lui méritera une part de la confiance publique. Il aime aussi à faire remarquer que ses Correspondants s'engagent à faire jouir, aux personnes qui s'adresseront à notre Maison de Commission, de tous les avantages possibles tant sous le rapport des prix que de la qualité des objets.

Il recevra également toutes les consignations extérieures pour le Canada. Ecrite franco, à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie, et AGENT GENERAL du CANADA.

Agents-Correspondants. ANGLETERRE.—Londres.—MM. LOYSEL et Cie, 35, Essex Street, Strand. FRANCE.—Paris.—MM. BIGOT et Cie, 8, Place de la Bourse. ETATS-UNIS.—New-York.—M. J. C. ROBILARD, 80, Cedar Street.

ANNONCES PARISIENNES.

29 vols. In-8vo. 5 fr. chaque. HISTOIRE UNIVERSELLE de l'EGLISE CATHOLIQUE. Par M. l'abbé RORIBACHER, Docteur en Théologie de l'Université de Louvain, Professeur au Séminaire de Nancy.

On annonce une seconde édition de cet Ouvrage. Le succès de la première, tirée d'abord à 1,500, puis à 2,700 exemplaires, et complètement épuisée avant d'être achevée, rend tout éloge superflu. L'auteur revêt avec soin l'édition nouvelle, et il invite ses lecteurs à lui transmettre leurs observations en les adressant par écrit aux Editeurs. Il se propose de combattre d'une manière plus directe les erreurs modernes condamnées récemment par le Concile provincial de Paris. L'ouvrage formera 29 volumes in-8. Le tome premier paraîtra dans le courant de janvier prochain; les suivants régulièrement de mois en mois. Le prix de chaque volume est de 5 fr. chez Gaume frères, à Paris. Pour référence, s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie.—30 nov. 1849.

ORNEMENTS D'EGLISE. — SPÉCIALITÉ. — BIAIS aîné, Rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, Paris.

ORNEMENTS, — ÉTOFFES, — BRODERIES, — GALONS D'OR et d'ARGENT, — LINGES, &c. Pour référence s'adresser à la MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie, où des Spécimens seront en montre prochainement.—30 nov. 1849.

15 F. LE FOYER DOMESTIQUE, JOURNAL COMPLET DE LA FAMILLE. 15 F.

POUR LES PÈRES, revue politique et commerciale, &c. POUR LES MÈRES, économie domestique, hygiène, religion, modes, littérature, nouvelles, &c. POUR LES DEMOISELLES, dessins de broderies, gravures de modes, patrons nouveaux, travaux d'aiguille, musique, anecdotes. Dans chaque numéro, des articles spéciaux sur l'agriculture et l'horticulture, avec indication des meilleurs procédés. Par une heureuse combinaison, tout abonné reçoit immédiatement, pour rien, une GRANDE et MAGNIFIQUE GRAVURE du prix de 15 fr. ou à son choix, 10 morceaux de Musique nouvelle des auteurs les plus en vogue. — On s'abonne en Canada, à la MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

ECOLE DU MONT-PLAISANT, FRANÇAISE ET ANGLAISE tenue par J. G. SMITH, Rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, en haut de l'Eglise - Québec, 7 mai 1849.

Avis à ceux qui doutent.

ANALYSE des eaux des sources de Plantagenet.

LES EAUX MINÉRALES DES SOURCES DE PLANTAGENET sont fortement salines et contiennent une quantité considérable des composés de BROME et d'IODE auxquels cette classe d'eaux sont redevables d'une très grande partie de leur VERTU MÉDICINALE. Elles contiennent en outre une grande proportion de magnésie à l'état de Bicarbonate en solution. J'ai soumis à une analyse minutieuse une quantité des eaux que le propriétaire M. CH. LAPOINTE m'a procurées et j'ai obtenu les résultats suivants:

Table with 2 columns: Substance and Grams. Includes Chlorure de soude, Chlorure de potasse, Chlorure de chaux, Chlorure de magnésie, Bromure de magnésie, Iodure de magnésie, Carbonate de chaux, Carbonate de magnésie, Carbonate de fer, Silice.

La pesanteur spécifique de l'eau est 1006,377. Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

Chimiste de la Commission Géologique. Bureau de l'Insp. Génl, Montréal, 5 avril 1849.

Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi. Les personnes qui visitent les sources pour leur santé en boivent souvent 2 gallons par jour.

REMARQUES. Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal, depuis quelque temps, au propriétaire des Sources de Plantagenet. On publie seulement ceux dont les noms sont les plus connus.

Dans le courant du mois, le public verra le grand nombre de médecins qui ont donné des certificats en faveur de ces Eaux. Des certificats nouveaux sont donnés tous les jours, non pas de personnes éloignées, mais de Montréal même.

CHOLÉRA. En buvant de l'eau de Plantagenet le public n'a rien à craindre du choléra.

CERTIFICATS DES MÉDECINS DE MONTRÉAL.

Montréal, 17 Avril 1849. L'analyse des eaux de Plantagenet n'ayant été soumise telle que faite par M. Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'eau présente une combinaison et un agent médicamenteux précieux qui la rend admirablement propre à la recommander contre plusieurs maladies. On la trouvera capable d'aider à une indication laxative, anti-acide et altérante, et avec de tels effets en vue elle deviendra précieuse dans les scorbutiques, dans les formes cutanées de rhumatisme et de goutte, dans les maladies urinaires où un traitement alcalin pourrait être utile dans qu'on l'associe avec des purgatifs.

Les quantités d'Iode de Brome et de Magnésie me paraissent considérables, et en conséquence donnent une grande importance à l'eau de Plantagenet dans les maladies où ces agents actifs sont surtout employés. Ayant, en plusieurs occasions, employé les eaux dans ma pratique privée je puis certifier que son action sur les intestins n'est nullement irritante.

A. HALL, M. D. Professeur de chimie, Collège McGill.

Depuis que j'ai vu l'Analyse de l'eau Minérale de Plantagenet faite par M. Hunt je l'ai considérée comme un agent médicamenteux précieux et j'ai recommandé dans un grand nombre de cas où je pensais que les principes salins et autres ingrédients qu'elle contient, seraient utiles à mes malades.

M. McCALLOCH, M. D. Professeur d'accouchement etc à l'université du collège McGill.

Montréal, le 5 avril 1849. Le propriétaire de sources salines de Plantagenet, M. Chs. LaRoche m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau. Je l'ai récemment employé dans des cas chroniques de dyspepsie avec un avantage décisif. J'ai trouvé qu'elle agit sur l'appétit et agit doucement comme laxatif. D'après leur composition démontrée dans l'analyse faite par T. S. Hunt etc., je la crois capable d'exercer une influence favorable sur le foie et les reins.

H. V. MOUNT, M. R. C. S. L. Montréal, 31 mars 1849.

Une analyse des eaux Minérales de Plantagenet ayant été soumise à ma considération, je crois pouvoir en toute confiance recommander ces eaux au public comme très utiles dans certaines maladies chroniques de l'estomac, du foie et des autres viscères abdominaux, de même que dans la goutte et le rhumatisme. Comme altérants, elles peuvent encore être employées avec avantage dans les hypochondries, surtout si l'on prend en considération leur action diaphorétique et diurétique. Enfin elles pourraient être utiles dans le choléra, à leurs propriétés anti-acide et anti-émétique.

Un avantage qu'elles ont sur toutes les drogues patentées que l'on débite en si grande profusion au public; c'est qu'elles ne peuvent être que rarement nuisibles, tandis que les premières (contenant, pour la plupart, des substances dont l'action sur l'économie animale est très puissante, tels que le bichlorure de mercure et différentes préparations d'antimoine, de plomb, d'iode et d'argent, et cela à fortes doses.) peuvent être très préjudiciables dans une infinité de cas.

L. F. TA'ERNIER.

Montréal, 29 avril 1849. Monsieur—Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les vertus médicinales de l'Eau de Plantagenet, je me rends bien volontiers à votre demande et suis heureux de vous exprimer la confiance que j'ai sur l'efficacité et l'influence heureuse qu'elle détermine sur l'issue de plusieurs maladies obscures, contre lesquelles la thérapeutique la plus rationnelle a échoué.

Les différents éléments salins qui rentrent dans la composition de cette eau, sont de nature à m'autoriser, à la recommander spécialement dans les thumatisms, les affections scorbutiques profondes et constitutionnelles; les tumeurs blanches, les névralgies et plus particulièrement la sciaticque.

Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perturbées par suite de l'usage immodéré des boissons alcooliques, y trouveront un excellent correctif, bien propre à rétablir le ton de cet organe et l'harmonie des fonctions de l'économie en général. Agréiez Monsieur,

J. L. LEPROHON, M. D.

Monsieur—Les nombreux certificats que vous avez reçus des plus éminents Médecins du pays me dispensent de faire l'éloge de votre Eau Minérale. J'ajouterai seulement que toutes les personnes qui ont acheté à ma Pharmacie et qui en font usage s'accroissent à reconnaître leur effet salutaire et la recommandent à tous leurs amis. J'ai l'honneur de vous saluer.

P. E. PICAULT, M. D. Dundas, 17 Avril 1849.

Mon cher ami—En remerciement des eaux Minérales de Plantagenet, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'essai dans plusieurs cas de dyspepsie, et Rhumatisme etc., etc., je suis heureux de pouvoir vous dire que ces eaux sont un bienfait à la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos habitants des Campagnes surtout, comme remède avantageux et à bon marché.

J'ai consulté à des femmes enceintes, sujettes à la constipation d'un long usage, et elles se sont trouvées très bien. Elles ont aussi guéri deux dames sujettes aux fleurs blanches qui en ont fait usage sur ma recommandation.

Je ne doute pas que dans le choléra, d'après l'analyse qui vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, qu'elles seront très utiles, surtout si on a le soin de s'en servir comme préventif, et d'où se purger d'avance avec ces eaux.

L. H. MASSON, M. D. 27 mai, 1849.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet, et ils s'en sont invariablement bien trouvés; le pondant à l'action de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les poussons et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup.

WOLFRID NELSON, M. D. Montréal, 21 mars 1849.

Mr. CHAS. LAPOINTE m'ayant soumis l'analyse des Eaux de Plantagenet faite par T. S. HUNT, écuyer, et me demandant mon opinion, je dirai que la proportion et la combinaison des ingrédients qui entrent dans leur composition, doivent admirablement les adapter au traitement de la goutte, de la gravelle, des rhumatismes, de quelques maladies du foie, de la dyspepsie, de l'hydropisie, et de toutes les espèces de scorbutiques, excepté la constipation.

Quand à son usage dans le choléra dont M. L. a quelques certificats importants et respectables, il est digne de remarque que le traitement safin du choléra acquiert beaucoup de faveur en Europe, des statistiques semblent prouver sa supériorité. Si tel est le cas, nous avons dans les Eaux de Plantagenet, une excellente combinaison des minéraux de la nature.

(Signé) S. C. SEWELL, M. D. Professeur de matière médicale au Collège McGill.

Montréal, 29 mars 1849. Monsieur, Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je n'hésite pas à dire que d'après l'analyse qui en a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés toniques, altérantes, diurétiques et purgatives qu'elles dérivent de leurs parties constituantes, elles doivent être recommandées, suivant le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte; de certaines dyspepsies des affections du foie, des scorbutiques, des hypochondries et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles seront employées d'une manière judicieuse. Des médicaments de cette nature sont de beaucoup préférables, selon moi, à une foule d'autres, qui nous viennent de partout, dont la composition et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule, cependant, de recommander, sans discernement, dans la curation de toutes les maladies.

Le témoignage qu'on a donné en faveur des Eaux contre le choléra me paraît mériter l'attention. Cette médication offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par le Dr. Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants. Votre, etc.,

J. G. BIBAUD, M. D. Prof. d'Anatomie, Ec de Méd. de Montréal, 31 mars 1849.

Montréal, 31 mars 1849. Ayant examiné l'analyse faite par T. S. Hunt, écuyer, des Eaux Minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme les maladies nerveuses, les fièvres bilieuses, Phylz droisie, les hémorrhoides, la constipation, le scorbut, les gonorrhées, etc., etc.

Plusieurs de mes malades à qui je les ai recommandées pour la diarrhée et la dysenterie, en ont retiré un avantage bien marqué.

Je ne doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surtout, si on l'emploie comme préventif en se purgeant d'avance et dans le début de la maladie.

E. H. TRUDEL, M. D. Montréal, le 10 avril 1849.

D'après l'analyse des sources de Plantagenet par M. Hunt. L'eau de Plantagenet paraît bien adaptée comme étant médicamenteuse contre le plus grand nombre de ces maladies chroniques et de ces dérangements dans lesquels les parties salines du sang sont ou diminuées de quantité ou détériorées dans leur qualité, contenant les plus importantes de ces substances combinées par la nature ou en forme agréable à prendre. Et pour la même raison elle paraît bien adaptée pour neutraliser les effets pernicieux des poisons contagieux et miasmatiques sur le sang et en conséquence elle sera vraisemblablement utile durant l'existence des fièvres épidémiques et contagieuses, l'influenza et le choléra. Quant aux propriétés médicinales de l'eau de Plantagenet dans la dernière de ces maladies, on a déjà le témoignage de l'expérience.

W. FRASER, M. D. Professeur de médecine au collège McGill.

Québec.—Dépot Rue Sous le Fort, (Escalier) Basse-Ville. MARTYN RAY, Agent.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

AGRANDISSEMENT !

Programme pour l'Année 1850.

LE MOMENT où l'Ami de la Religion et de la Patrie va recevoir une impulsion nouvelle, résolu à ne négliger aucun effort pour lui donner une plus large place et un rôle plus important dans la voie où il s'est maintenu depuis son origine, nous dirons quelques mots à ce sujet.

Malgré l'accueil favorable qu'a obtenu notre Journal, dans ces deux années, nous nous trouvons dans l'impossibilité de continuer plus longtemps la publication de notre feuille aux conditions présentes.

A dater du 18 Février prochain, l'Ami de la Religion et de la Patrie, entrant dans sa 3e année, sera publié sous un format considérablement agrandi; paraîtra comme actuellement les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin, et coûtera QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par semestre et d'avance.

Outre cette amélioration dans le format de notre journal, nous publierons un Feuilleton Littéraire sous forme de Pamphlet, inséré dans le journal même, avec la pagination continue, pour l'avantage de ceux qui désirent détacher cette partie littéraire pour former un volume.

Ce Feuilleton Littéraire sera intitulé: LECTURES AU SALON; il sera composé de 4 pages, double colonne, à chaque numéro, formant à la fin de l'année un superbe volume de 624 pages ou 1,248 colonnes de lectures.

Les matières qui composeront les Lectures au Salon, seront choisies chez les meilleurs écrivains. On pourra juger du choix et de la variété des matières en lisant le programme ci-dessous.

Une nouvelle déclaration de principes ne sera point nécessaire. Notre profession de foi est écrite depuis près de deux années sur toutes les pages de notre journal; pas une ligne ne s'en écarte, pas une ne la contredit. Soldats de la cause catholique et sociale, trois mots font toute notre devise: la religion, l'ordre, la liberté! Ces trois mots résumant nos vœux, nos convictions, notre but. Voilà notre drapeau.

Nous serons toujours loin de voir avec une jalouse inquiétude s'élever ou se conserver à côté de nous, d'autres journaux marchants sous la même bannière: nous les appelons de tous nos vœux, trouvant qu'on n'est jamais ni trop fort, ni trop nombreux, quand il s'agit de faire la guerre à ce que nous appellerons le parti du mal, qui ne craint jamais, lui, d'avoir trop d'organes.

La littérature aura une large part dans nos colonnes, car les lettres, a dit le prince de l'éloquence latine,

Les lettres sont à la fois l'instruction de la jeunesse, le charme de l'âge avancé, l'ornement de la prospérité, la consolation de l'infortune; elles nous amusent dans la retraite, ne sont point déplacées dans la société; elles veillent avec nous, elles nous accompagnent dans nos voyages, elles nous suivent dans les campagnes.

C'est donc sous le titre modeste de: Lectures au Salon, que nous insérerons les productions de l'esprit en tous genres Religion, Économie Politique, Science, Arts, Philosophie, Eloquence, Littérature, Histoire, Voyages, &c. &c. Rien n'y blessera la morale et les bons principes. Un journal français portait l'épigramme suivante que nous adoptons:

Comme les beaux anges de Milton, qui puisaient la lumière dans des vases d'or, les jeunes personnes viendront à notre Journal puiser ces enseignements et cette éducation sérieuse qui font l'orgueil des mères et l'honneur des familles.

Ce n'est pas sans motif que nous désirons répandre sur cette importante publication un intérêt aussi varié, et dont le prix de nos deux publications ne permettent pas de nous supposer une pensée de spéculation.

On ne saurait trop faire d'efforts pour répandre la bonne lecture auprès des classes laborieuses des villes et des campagnes; pour affermir les idées religieuses que tout tend à détruire aujourd'hui en elles.

Et nous le répétons, ce n'est que par les bonnes publications que l'on pourra réussir dans cette belle et noble tâche.

Nous faisons appel à toutes les personnes éclairées; nous invitons surtout la jeunesse catholique à nous fournir sa collaboration. Toute discussion sage sera reçue avec plaisir dans nos colonnes.

Stanislas Drapeau, Propriétaire.

Québec, Octobre, 1849.

Nous prévenons les personnes qui désirent jouir des avantages de la nouvelle publication, de s'abonner avant le 18 février prochain, car après cette date il sera impossible de procurer aux nouveaux abonnés le Feuilleton Littéraire, le tirage étant limité. Nous autorisons nos Agents à prendre des abonnements pour l'espace de temps qu'il y a à parcourir d'ici au prochain semestre, à raison d'un chelin par mois. Les conditions actuelles d'abonnement expirant au 18 février, il nous est impossible de renouveler ou d'accepter des abonnements pour le même prix au-delà de ce temps.

SOMMAIRE DES LECTURES AU SALON. RELIGION. Influence de la civilisation chrétienne en Orient. Le culte de Marie. Les scandales de Paris. De l'Écriture Sainte. De l'existence de Dieu. Le dimanche en Angleterre et en France. POLEMIQUE. Considérations sur l'état général du protestantisme. Un Sermon de Diderot. Des associations religieuses. L'athéisme allemand et le socialisme français. L'Eloge de Voltaire mis au concours par l'Académie française. LEGENDES. St. François Xavier, St. François de Sales, ETUDES CONTEMPORAINES. Marie Nicolas Fournier, de la Condamine, évêque de Montpellier. Hippolyte Vielleau. La maison de l'Espion. Le Cardinal Maury. Etat religieux du monde, La logique et les faits sur les maximes gallicanes, Éloge de Charles Nodier. De l'état et de l'avenir de la musique et de son influence sur les mœurs du peuple. ETUDES PHILOSOPHIQUES. De l'impossibilité du hasard dans les choses de ce monde, Roger Bacon, Le peuple, ETUDES POLITIQUES. Essais d'histoire parlementaire de la Grande Bretagne.—William Pitt, La Jeune Irlande et la dernière agitation irlandaise. Les Polonais dans la Révolution européenne, ETUDES D'ECONOMIE SOCIALE. Des Hospices, Conseils d'un grand père pour l'éducation de ses petits-fils, Des caisses d'Épargne, VOYAGES. Scènes de voyages dans l'Amérique (du sud), Voyage du père Marquette au Mississipi, Voyages et recherches en Egypte. Voyage archéologique à Ninive, ETUDES SUR LE MOYEN-AGE. Excursion en Bourgogne, Etudes sur l'Égypte ancienne.

LITTÉRATURE. Un drame de la Chouannerie; épisode de 1794. La cloche du marchand. Un rêve de l'impératrice Joséphine. La cathédrale de Cologne. Le souterrain de Neauilles. Esther. La Mer et le Désert ou les Missionnaires en Amérique. Une campagne d'hiver, souvenirs de la vie militaire en Afrique. La leçon d'une sœur. Les bains de Lavey. Landais. Tableaux Bibliques. L'Espérance. Une nuit au calvaire. Le plus malheureux. Fragment d'un voyage autour du monde. L'installation d'un curé. Le départ d'un curé. Le Stabat Mater de Pergolèse. La conque du trépassé. Chambord. Aux Enfants. La raie des Enfants.—dialogue. L'Église de la Madeleine. Le chien invalide. Une tempête d'eau douce. La vallée des morts. Esto.—1793. Le Fauteuil de Molière à Pézinas. Richard Cromwell. Le franc bigre. Le Prétrophobe de la ferté-sous-Jouarre. La vocation. Une lecture de Roman. Un amateur. Le dernier duc du Normandie. La baye-des-trépassés, Abélard, Toi qui passas 30 ans dans l'exil, ne reviens pas dans ta patrie, le désespoir t'y attend. L'ombre d'Éric. L'homme devant l'orage. L'Empereur de la Doctrine chrétienne. Le Jeudi-Saint à St.-Louis du Missouri. Cour Divine. Le député sortant. Une chasse aux nègres-marons. Louis Antoine de France. Une lecture à l'hôtel de Rambouillet. Pèlerinage en Lorraine. Providence. Histoire de Pierre de Lusignan dit le Victorieux. L'Église St. Vincent de Paul. L'orgue de Fribourg. La prière du soir par une tempête. Les muses. Les enfants. L'Esprit du mal. Le suicide. Environs de Jérusalem. Gâteau des Rois. Terre! Terre!

St. Patrice et l'Irlande. L'arc en-ciel. ETUDES HISTORIQUES. Les Steppes de Hongrie, Études physiologiques sur la France, Esquisses dramatiques sur la révolution française, Jean Chouan, Du clergé espagnol, Les livres et les libraires avant l'invention de l'imprimerie, Les œuvres philosophiques du cardinal de Retz, Journées des 2 et 3 Sept. 1792, La Russie et la Serbie, Historiens modernes de la France, Un épisode des massacres de Sept. 1792, La Russie et le Danemarck, La Santa-Casa, Le bois des Lauriers, La colline des Autui, Notice sur l'Église St. Louis des Invalides, La nuit du 15 Sept. 1843 à Athènes, Les Basiliques de Rome, De l'Orient et des ordres de Chevalier, Strasbourg, Aperçus historiques sur l'établissement de la 3e. Dynastie des Rois de France. Les basiliques patriarcales de Rome, Versailles, Souvenirs de la Trappe.—Les trappistes, De la civilisation de l'Égypte depuis l'établissement des Grecs, sous Psammithichus, jusqu'à la conquête d'Alexandre, ETUDES ARTISTIQUES. De l'état actuel et des destinées de l'art en France, Les moines artistes, Les moines agriculteurs, ETUDES RELIGIEUSES. Des établissements d'éducation ecclésiastiques, L'orateur chrétien, Le doigt de Dieu, Les Sermons de M. Lacordaire, par Alex. Thomas, Sur les rapports chrétiens entre les maîtres et les serviteurs. Méditations sociales, religieuses et littéraires, Liberté de l'Église, Espérance d'un catholique, Paris religieux.—Esquisses de mœurs, ETUDES PHILOLOGIQUES. Études sur l'histoire de l'Éloquence en France, ETUDES SCIENTIFIQUES. Du mouvement des races humaines. Épître d'un mathématicien à un Poète, ou la leçon d'astronomie, Entretiens familiers sur les Sciences, La cathédrale de Strasbourg,

MARTIN RAY, Au pied de l'escalier de la Basse-ville, est nommé AGENT des EAUX de PLANTAGENE. C'est le seul dépôt dans Québec. Québec 28 sept. 1849.

A LOUER. PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

AUSSI. Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce... S'adresser au bureau de ce journal. Québec, 19 sept. 1849.

AVIS. LES personnes qui désireraient louer des bancs dans la chapelle des M. M. de la Congrégation, pourront s'adresser à A. DURAND. Québec, 8 Oct. 1849. Trésorier.

Nouvel Etablissement. LE Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR Libraire et Papetier. RUE BUADE, 9 RUE BUADE, Haute-Ville, 9 Haute-Ville, QUÉBEC.

Il vient de recevoir par le CANADA, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gillots et Perry, en cartes et en boîtes. Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encre, Encrriers, Pupitre portatifs, Porte-feuilles Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ÉCOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers. Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public. J. T. Brousseau. Québec, 28 mai, 1849.

CRITIQUES LITTÉRAIRES. Des romanciers modernes, De la prétendue infériorité des chrétiens dans les œuvres de l'esprit.

ETUDES LITTÉRAIRES. Du roman moderne, et de son influence sur les mœurs, George Sand, Victor Hugo, M. Honoré de Balzac, MM. Alphonse Karr et Jules Janin, Sainte Beuve, Charles Nodier,

ETUDES MORALES. Le philanthrope, L'homme pirogue,

MELANGES HISTORIQUE. De l'origine et de l'utilité des ordres religieux et militaires au moyen-âge, Notice sur le temple et l'hospice du Mont-Carmel, Monsieur Vincent, L'Exilé, Marius chez les Druides, Des Maronites et des principales populations du Liban,

CRITIQUES RELIGIEUSES. L'Université jugée par elle-même, Le monopole destructeur de la religion et des lois, De la situation religieuse.

BIOGRAPHIES. L'abbé Lacordaire,—L'abbé de Ravignan,—M. de Chateaubriand,—M. Berryer,—Alp. de Lamartine,—Montalembert,—Mgr Affre,—O. Barrot;—Sir Robert Peel,—Lord Brougham,—Le gén. Cavaignac,—Benj. Franklin,—Washington,— Abd-el-Kader

JOS. GAUVIN, No. 11 Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUÉBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincallerie et Ferronnerie. dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public. Rue La Fabrique. Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau. JOS. GAUVIN. Québec, 25 mai 1849.

CHARLES BAILLARGE PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12. Québec, 4 Juillet 1849.

Pour être publié. Le Livre des Formes LÉGALES pour la TRANSACTION DES AFFAIRES adapté pour l'usage DES

MARCHANDS, COMMIS, OUVRIERS, FERMIERS, ainsi qu'à toutes les personnes dans la vie privée.

AUSSI. Table de Profit et d'Escompte; table d'intérêt à 6 et 7 par cent; table d'échange en Angleterre sur différents taux, venant depuis neuf jusqu'au seize par cent de premium; le courrant converti en sterling et les sommes d'argent converties en piastres et cents.

Par W. H. RICHMOND, Auteur de la "Tenure des Livres en partie double.

Prix: 6s-3d par copie, payable lors de la livraison de l'ouvrage. Cet ouvrage est publié en anglais. On s'abonne aux bureaux de ce journal. Québec, 14 nov. 1849.

Bureau du prêt aux Incendies. HOTEL DU PARLEMENT, Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échu qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er décembre prochain ils seront tous indistinctement poursuivis. FELIX GLACKEMEYER.

Guitares Françaises. DE la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés. AUSSI. Cordes françaises pour Guitares et pour violon. J. & O. CRÉMAZIE. Québec, 4 juin, 1849.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Chelins et demi par année, (outre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conforment pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGES.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$5) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous..... 2s-6d. Chaque insertion subséquente..... 7d. Pour dix lignes et au-dessous..... 3s-6d. Chaque insertion subséquente..... 10d. Pour chaque ligne ensuite..... 4d. Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance. Montréal..... MM. E. R. Fabre, écr. Trois-Rivières..... P. Nourie, écr. Répigny..... A. Dallaire, Inst. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr, Stanstead..... Mr. Pabbé Champoux Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Inst. Beaumont..... Chs. LeTallier, écr. St. Thomas (en bas)..... J. D. Lépine, écr. N. Islet..... L. Ballentyne, écr. St. Anne la Poutière..... La Moreau, écr. N. St. Charles (Riv. Boyer)..... Dr. Ls. Labrecque, écr. Isle-Verte..... H. Roy, écr. Rimouski..... John Heath, écr. N. St. Simon..... Chs. Frs. Caron, écr. Beauport..... Mr. Pabbé Bernard, Château-Richer..... L. C. LeFrançois, écr. Lobinière..... J. Filteau, écr. N. St. Eustache (Dist. M.) Damase Robin. St. Jean Port-Joly..... L. Z. Duval, écr. N. Malbaie..... Mr. Pabbé Godbout. St. François (Riv. du Sud)..... Philippe Beaulieu. St. Michel..... R. Pouliot, écr. N. St. Denis (en bas)..... F. Jorje, écr. N. St. Roch des Aulnes..... L. Tremblay, écr. N. Rivière du Loup (en bas)..... J. B. Pouliot, écr. Ste. Foye..... Mr. B. Marquet. Trois-Pistoles..... P. Fournier, écr. St. Gervais..... H. Tangy, Marc Rivière Ouelle..... Thos. Bégin, Inst.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, Q